



COMMUNE DE  
MONTREUX

## **RAPPORT-PREAVIS No 02/2008**

**de la Municipalité au Conseil communal**

sur

l'octroi d'un crédit de Fr. 3'000'000.-  
pour l'amélioration structurelle des alpages communaux

Date proposée pour la  
1<sup>ère</sup> séance de commission :

le jeudi 7 février 2008 à 18 h. 30

à Montreux



Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

## 1. Objet du préavis

La Commune de Montreux a la très grande chance de compter sur son territoire de vastes alpages caractéristiques de la région avec leurs chalets à tavillons. Ces alpages sont une part précieuse du patrimoine montreusien, qu'il importe d'entretenir et de valoriser. Or le temps passe et certaines installations ne répondent plus aux normes de confort, voire d'hygiène actuelles.

La Municipalité souhaite promouvoir une gestion durable des alpages communaux par le maintien de l'économie alpestre, la valorisation touristique et la conservation du patrimoine naturel et paysager.

Cette volonté passe par une amélioration structurelle des alpages, pour les adapter aux conditions actuelles d'exploitation et aux normes minimales d'habitat.

C'est pourquoi, le présent préavis sollicite un montant global de Fr. 3'000'000.- pour réaliser ces améliorations.

## 2. Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut

En 2006, la Municipalité décidait sa participation à la création du "Parc Naturel Régional Gruyère – Pays-d'Enhaut". Les objectifs de ce projet de parc naturel régional sont de

- ▶ stimuler l'engagement en faveur des patrimoines culturels et naturels ;
- ▶ renforcer les activités économiques axées sur le développement durable ;
- ▶ renforcer le positionnement du tourisme et des produits régionaux sur les marchés ;
- ▶ favoriser la concertation régionale et les réseaux de coopération à l'intérieur et à l'extérieur du parc.

Le projet entend valoriser la conservation et la valorisation à long terme des richesses culturelles et naturelles de l'ensemble des communes membres (à ce jour, Château-d'Oex, Rossinière, Charmey et Haut-Intyamont), en répondant aux aspirations de leurs habitants. En coopération avec différents partenaires, le Parc réalisera des actions dans trois domaines qui sont : la découverte du patrimoine, la gestion intégrée des ressources et la valorisation des milieux naturels.

Dès lors, le soutien aux alpages communaux tel que proposé dans le présent document se fonde parfaitement bien dans la logique de ces démarches.

## 3. Nos alpages – Rappel

Au sein de notre patrimoine alpestre se trouvent 15 alpages. Ces alpages sont bien conservés et ont gardé leur authenticité, notamment par leur toiture en tavillons.

Lors du dernier renouvellement des contrats d'amodiation, en 2005, des trains d'alpages (regroupements) ont été constitués selon leurs vocations : valeur de rendement, dispositions géographiques, qualités d'herbage et de production.

Il sont dès lors regroupés comme suit :

Plan-de-Châtel – Pacoressa – Plaignaz  
*Vocation : vaches laitières et allaitantes + génisses*

Barret  
*Vocation : vaches allaitantes + génisses*

Forclaz – Chessy  
*Vocation : génisses*

Soladier – Pontets – Jor

*Vocation : vaches laitières et génisses + fabrication de fromages*

Grésalleys – Chergny (Jaman)

*Vocation : vaches laitières et quelques génisses + fabrication de fromages*

Bas-de-la-Joux

*Vocation : vaches laitières et veaux*

Montagne d'Amont

*Vocation : moutons*

Chamossallaz – Paccots

*Vocation : vaches allaitantes, veaux et chèvres*

#### **4. Enjeux et état actuel des réflexions**

Les alpages sont un patrimoine précieux pour notre commune, reflet des modes traditionnels de mise en valeur de l'espace montagnard. Les produits de l'alpage, tout particulièrement le fromage, sont très appréciés des consommateurs et répondent bien aux exigences de qualité et d'authenticité attribuées à notre région.

Nos paysages alpestres sont un lieu privilégié de balades et de loisirs, mais aussi de découverte de la nature. Ils sont porteurs de multiples richesses, aussi bien économiques qu'écologiques et représentent en cela une image emblématique du développement durable, harmonisant qualités humaines et naturelles.

Cependant, nos alpages sont aujourd'hui à un tournant. Ils subissent de plein fouet l'évolution de la politique agricole et sont bien entendu dépendants du régime que les finances publiques appliquent à tous les aspects liés à la gestion et l'entretien du territoire alpestre.

La difficulté de trouver de nouveaux amodiataires, le manque de bétail, l'évolution des marchés laitiers et ceux de la viande sont autant de facteurs qui pèsent sur l'avenir de ces espaces.

Sans une action volontaire de la collectivité publique, les alpages pourraient être abandonnés ces prochaines années, entraînant la disparition d'une partie importante de notre patrimoine. On le sait, les surfaces laissées en friche sont rapidement envahies par la forêt, les sentiers disparaissent, les risques d'incendie sont accrus. Sans compter une forte diminution de l'attrait touristique, tant il est vrai que les chalets et les pâturages boisés représentent des éléments de première importance pour notre patrimoine paysager.

Dès lors, deux alternatives se présentent pour l'avenir de nos alpages :

- a) La poursuite de l'économie pastorale, avec l'objectif de valoriser et conserver tant le patrimoine bâti que les richesses naturelles et paysagères et développement du tourisme doux.
- b) L'abandon progressif de l'économie pastorale, avec son cortège de conséquences, à commencer par un engagement accru du personnel communal (voirie, forêts) pour l'entretien des bâtiments et des pâturages, et donc des coûts supplémentaires.

C'est bien entendu la première solution que la Municipalité tient à défendre.

Dès 2002, un processus d'analyse et de réflexion a été entamé sur la manière la plus souhaitable de préparer l'avenir et d'assurer la multifonctionnalité des alpages, propriété de la commune de Montreux. Un concept directeur pour la gestion des alpages a été établi en 2003 définissant les fonctions productibles des alpages, les zones de protection des eaux, les valeurs paysagères et naturelles.

En 2007, une étude concrète des améliorations structurelles possibles et nécessaires pour rendre meilleures les conditions de vie et de travail dans nos exploitations de montagne a été réalisée. Les résultats de cette étude font l'objet du présent préavis.

## **5. Développement futur**

Bien que ce préavis soit consacré uniquement à l'amélioration structurelle des alpages, la Municipalité souhaite informer des perspectives futures, notamment dans le domaine du tourisme doux qu'elle veut conserver et encourager.

La Municipalité incitera les amodiataires à mettre en place, sans excès et dans les zones propices, des buvettes d'alpage sans aménagements particuliers, ni plats cuisinés.

Certains de nos chalets s'y prêtent très bien, notamment Soladier, Les Grésalleys, Plan-de-Châtel et Chamossallaz.

En outre, dès 2010, soit à la fin du bail du restaurant « Le Manoïre » au col de Jaman, il est prévu de donner à ce lieu public une nouvelle image, à savoir qu'il remplisse une fonction se superposant à l'utilisation alpestre traditionnelle : celle d'un lieu de détente, voire de séjour temporaire « sur la paille » pour la population, proposant une cuisine composée des produits de nos alpages. Y serait allié, un parc animalier diversifié et pittoresque. Les établissements scolaires pourraient y organiser des excursions didactiques.

En ce qui concerne le chalet du Revon, chalet d'alpage reconverti en lieu de fabrication de fromage et de vente de produits locaux, il permettra aussi au public de voir des expositions et recevoir des informations sur le patrimoine alpestre de notre région. Des cartes démontrant les parcours pédestres amenant aux différents chalets, avec mention de l'affectation du chalet pourront être distribuées.

Depuis Jaman, sera tissé un réseau de balisage (signalétique) sur les chemins et sentiers existants.

## **6. Améliorations structurelles**

Les objets qui font partie intégrante du présent préavis concernent essentiellement l'amélioration des conditions de vie et des conditions économiques du monde rural en montagne, ceci pour l'ensemble de notre patrimoine alpestre. Ce sont notamment :

- ▶ les chemins d'accès
- ▶ l'approvisionnement en eau
- ▶ la conservation des toitures en tavillons
- ▶ le confort minimal pour l'habitat lié à l'exploitation
- ▶ l'hygiène des locaux de fabrication
- ▶ le respect des normes environnementales (fosses à lisier notamment)

La liste ci-après donne par alpage les travaux proposés, leurs délais et les coûts, en plusieurs étapes de travaux soit : 2008-2009 / 2009-2010 / 2010-2011 / 2012. Les coûts TTC comprennent les honoraires pour la surveillance des travaux, si nécessaire.

La création de nouveaux locaux de fabrication et d'une cave à fromage au Revon (voir chapitre 7 et plans annexés) représente un cas particulier.

### Liste des travaux

N°	Nom de l'alpage	Travaux	Réalisation en:				Total
			2008/ 2009	2009/2010	2010/2011	2012	
01	Plan-de-Châtel	Couverture tavillons 50%				88'000	
		Douches	14'700				
		Borne cheminée	1'300				
		Sol cuisine	15'000				
		Planches des gîtes			13'500		
		Béton allée centrale			11'000		
Totaux TTC			31'000	0	24'500	88'000	143'500
02	La Pacoressse	Couverture tavillons 100%		153'000			
		Planches des gîtes			12'000		
		Béton allée centrale( anti-glisserment)	7'000				
02a	La Pacoressse - cave à fromage	Réhabilitation			67'000		
		Totaux TTC	7'000	153'000	79'000	0	239'000
03	Barret	Couverture tavillons 100%	89'000				
		Borne cheminée		3'000			
		Sol cuisine		7'000			
		Liaison étage (escaliers)		3'000			
		Planches des gîtes			8'000		
		Béton allée centrale			5'000		
		Fumière 15 m2			11'000		
		Fosse à lisier 12 m3			18'000		
		Totaux TTC	89'000	13'000	42'000		144'000
04	La Forcla	Fumière 16 m2			12'000		
		Totaux TTC	0	0	12'000	0	12'000
05	Chessy	Amenée eau de source		59'000			
		Couverture tavillons 50%				53'000	
		Douches		12'000			
		Sol cuisine		5'000			
		Chambre du personnel		7'000			
		Planches des gîtes			7'000		
		Béton allée centrale			2'000		
		Béton fond de gîtes			12'000		
		Fumière 15 m2		11'000			
Totaux TTC			0	94'000	21'000	53'000	168'000

N°	Nom de l'alpage	Travaux	Réalisation en:				Total
			2008/ 2009	2009/2010	2010/2011	2012	
06	Soladier	Amenée d'eau	241'000				
		Couverture tavillons 50%			167'000		
		Liaison étage (escaliers)			15'000		
		Planches des gîtes			13'000		
		Fumière 20 m2	28'000				
		Fosse à lisier 19 m3	15'000				
	Totaux TTC	284'000	0	195'000	0	479'000	
07	Les Pontets	Couverture tavillons 100%		21'000			
		Sas + pédiluve	9'000				
07a	cave à fromage	Murs local cuisine			7'000		
		Treillis cave à fromage	2'000				
		Planches des gîtes			15'000		
		Béton allée centrale			9'000		
		Composte à petit lait		19'000			
		Fourneau et boiler eau chaude	10'000				
	Totaux TTC	21'000	40'000	31'000	0	92'000	
08	Plaignaz	Couverture tavillons 50%		78'000			
		Sas + pédiluve	9'000				
		Borne cheminée			2'000		
		Murs local cuisine			5'000		
		Liaison étage (escaliers)			4'000		
		Béton fond de gîtes			22'000		
		Planches des gîtes	12'000				
		Totaux TTC	21'000	78'000	33'000	0	132'000
09	Jor	Sol cuisine			5'000		
		Planches des gîtes			13'000		
		Béton allée centrale			5'000		
		Fumière 15 m2			11'000		
		Fosse à lisier 15 m3			22'000		
		Mise au propre zone accès écurie			7'000		
		Totaux TTC	0	0	63'000	0	63'000
		10	Grésalleys	Couverture tavillons 100%			176'000
Planches des gîtes					12'000		
Béton allée centrale					7'000		
Fumière 31 m2	23'000						
10a	Grésalleys - cave à fromages	Treillis cave à fromage			1'000		
		Planches des gîtes			6'000		
		Béton allée centrale			4'000		
		Totaux TTC	23'000	0	206'000	0	229'000

N°	Nom de l'alpage	Travaux	Réalisation en:				Total		
			2008/ 2009	2009/2010	2010/2011	2012			
11	Jaman- Le Revon Porcherie + fosse	Réhabilitation pour fabrication, cave fromage et exposition	606'000						
		Nouvelle construction	165'000						
		Totaux TTC	771'000	0	0	0	771'000		
12	Jaman - Chergny	Couverture tavillons 50%	144'000						
		Borne cheminée	3'000						
		Planches des gîtes			13'000				
		Béton allée centrale (anti- glissement)	7'000						
		Fosse à lisier, suppression et raccords	15'000						
Totaux TTC	169'000	0	13'000	0	182'000				
13	Bas de la Joux	Couverture tavillons 50%+ annexes		79'000					
		Borne cheminée	2'000						
		Planches des gîtes			9'000				
		Divers+ fond local de douche	15'000						
		Totaux TTC	17'000	79'000	9'000	0	105'000		
14	Montagne d'Amont	Protections eaux de sources	13'000						
		Couverture tavillons 20%	21'000						
		Borne cheminée y.c. creux du feu		3'000					
		Sol et murs cuisine		12'000					
		Réfection chambre		4'000					
		Zone entrée chalet, drainage		7'000					
		Enterrage tuyaux source	15'000						
		Fourneau et cuisinière	12'000						
		2 fenêtres et isol. cuisine	4'000						
		Totaux TTC	65'000	26'000	0	0	91'000		
15	Chamossallaz	Local cuisine, sol et murs		29'000					
		Dortoir		15'000					
		Planches des gîtes			4'000				
		Béton allée centrale			10'000				
		Béton fond de gîtes			5'000				
		Totaux TTC	0	44'000	19'000	0	63'000		
16	Le Paccot	Couverture tavillons 100%			98'000				
		Fosse à lisier 13m3		19'000					
		Planches des gîtes			8'000				
		Béton allée centrale			8'000				
		Béton fond de gîtes			21'000				
		Totaux TTC	0	19'000	135'000	0	154'000		
				1'498'000	546'000	882'500	141'000	3'067'500	
								Planches des gîtes fournie par Forêt	-145'500
								Total	2'922'000
								Réserves env. 2 %	58'000
						Communication	20'000		
						Total demande de crédit	<b>3'000'000</b>		



## 7. Nouvelle affectation pour le chalet du Revon, nouvelle fosse à lisier et porcherie

Le chalet du Revon est un chalet d'alpage inexploité depuis de très nombreuses années. Ce chalet était mis à disposition d'entreprises travaillant sur les hauts de notre commune (pare-avalanches). Ces travaux sont maintenant terminés.

D'autre part, les locaux de fabrication des chalets de Chergny et des Grésalleys ne sont plus aux normes d'hygiène pour la fabrication de fromage ; la cave à fromage des Grésalleys n'est plus adaptée aux exigences d'affinage des fromages (température trop élevée). Au chalet des Grésalleys, la fosse à purin est insuffisante pour l'absorption des quantités de petit lait. La fosse à lisier du chalet de Chergny n'est plus étanche et menace de s'écrouler.

Afin d'éviter les mêmes investissements dans plusieurs chalets, de simplifier le travail du fromager, de permettre aux nombreux touristes présents au Col de Jaman d'assister à la fabrication de fromage et d'acheter les produits de nos alpages, il est proposé :

- a) de transformer le chalet du Revon pour en faire un local de fabrication du fromage, assorti d'une cave à fromage et d'un local de vente directe ;
- b) de construire une fosse à lisier en contrebas de ce bâtiment pour y accueillir également l'ensemble des porcs des chalets de Chergny et des Grésalleys. La fosse à lisier permettra de recueillir le purin de Chergny et le petit lait du Revon par gravité.

Ainsi, la situation idéale au col de Jaman du chalet du Revon permettra de l'affecter à la démonstration de la fabrication de fromages, au stockage, ainsi qu'à la présentation et à la vente de produits locaux. Cette affectation du chalet de Revon permettra de supprimer la zone de fabrication du chalet de Jaman-Chergny, qui n'est plus aux normes en matière d'hygiène.

## 8. Soutien du Service du développement territorial

La Municipalité a sollicité le service du développement territorial de l'Etat de Vaud, division des aménagements et constructions, afin d'obtenir des contributions à fonds perdu relatives aux travaux décrits ci-avant.

Les représentants du Canton et de la Confédération ont visité le bâtiment et les alpages concernés. Un dossier complet leur a été transmis ; nous sommes dans l'attente d'une probable confirmation écrite d'entrée en matière.

## 9. Société d'alpages de Jaman (SAJ)

Le président de la SAJ a été consulté et a été informé du projet en général et l'a très bien accueilli.

## 10. Planning

Mise en soumission pour les travaux à exécuter en 2008-2009	fin 2007
Dépôt du préavis au Conseil communal	30 janvier 2008
Décision du Conseil communal	12 mars 2008
Préparation des dossiers en vue de la mise à l'enquête pour la 1 <sup>ère</sup> étape	février 2008

Puis, idem pour les étapes suivantes :

Préparation des dossiers et mise à l'enquête pour la 2 <sup>ème</sup> étape	fin 2008
Préparation des dossiers et mise à l'enquête pour la 3 <sup>ème</sup> étape	fin 2009

### **11. Budget d'entretien**

Ces investissements n'auront pas d'influence notable sur le coût d'entretien.

### **12. Développement durable**

Le développement durable est l'un des fondements de la politique municipale depuis de nombreuses années. Le projet présenté ici tient compte de trois aspects essentiels dans ce domaine :

#### *Ecologique*

- Mise en valeur et conservation des réserves naturelles et paysagères.

#### *Social*

- Maintien de la tradition sylvico-pastorale.  
- Accueil d'un tourisme doux.

#### *Economique*

- Maintien de l'économie pastorale et des emplois liés.  
- Développement du tourisme doux.

### **13. Communication**

Les mesures d'amélioration proposées pour les alpages communaux de Montreux représenteront une occasion idéale de faire découvrir à la population des aspects peut-être méconnus de la Commune. La mise en valeur de sentiers, la découverte de la fabrication du fromage, ainsi que d'autres volets des améliorations prévues sont des projets à connotation positive, excellents pour l'image de Montreux.

De nombreuses mesures de communication pourront être proposées et mises en oeuvre le moment venu.

De même, l'attractivité touristique de Montreux se trouvera renforcée par ces projets, qui amèneront à moyen terme des retombées économiques bénéfiques pour la Commune.

### **14. Financement et conséquences financières**

L'engagement des dépenses de ce crédit sera réalisé sur les exercices 2008 à 2012 dont la moitié environ en 2008. Sur la base des projections financières établies sur la situation actuelle, le budget 2008 et le programme des investissements, la trésorerie communale qui est de Fr. 69'600'000.- à fin décembre 2007 devrait se situer à Fr. 50'966'000.- fin 2008, Fr. 32'244'000.- fin 2009, puis Fr. 3'000'000.- dès 2010. Le total des emprunts avec charge d'intérêts de Fr. 39'535'000.- à fin décembre 2007, ne devrait pas varier pendant toute la période considérée.

L'amortissement comptable prévu sur une période de 30 ans induira une charge comptable annuelle de Fr. 100'000.- dans les comptes de fonctionnement (compte No 321.00/3311) et une annuité théorique de Fr. 173'500.- (amortissement plus intérêts à 4% sur 30 ans).

## 15. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No .../2008 de la Municipalité du 18 janvier 2008 relatif l'octroi d'un crédit de Fr. 3'000'000.- pour l'amélioration structurelle des alpages communaux,  
ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu,  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 3'000'000.- pour l'amélioration structurelle des alpages communaux ;
2. de couvrir ce montant par les fonds disponibles en trésorerie ;
3. d'amortir cette dépense sur une période de 30 ans ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté le 18 janvier 2008

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

P. Salvi

Ch. C. Riolo

Annexes : 1. Situation des alpages

2. Plan coupe façades chalet "Le Revon"

3. Plan coupe façades porcherie et fosse pour les chalets "Le Revon" et "Chergny"

Délégation municipale : M. Jacques Delaporte, conseiller municipal